

29. Quel est le cadre de référence du budget sensible au genre ?

L'intégration de l'approche Genre dans le processus de préparation et d'exécution du budget, s'inscrit dans le cadre d'un ensemble de réalisations et de réformes qu'a connu le Maroc durant ces dernières années dans le sens du renforcement des principes d'égalité et d'équité entre les deux sexes.

● Au niveau des choix politiques généraux :

La situation des femmes, en relation avec le développement, a occupé une place importante dans plusieurs discours de Sa Majesté Le Roi :

"Comment espérer atteindre le progrès et la prospérité alors que les femmes, qui constituent la moitié de la société, voient leurs intérêts bafoués, sans tenir compte des droits par lesquels notre sainte religion les a mises sur un pied d'égalité avec les hommes, des droits qui correspondent à leur noble mission, leur rendant justice contre toute iniquité ou violence dont elles pourraient être victimes, alors même qu'elles ont atteint un niveau qui leur permet de rivaliser avec les hommes, que ce soit dans le domaine de la science ou de l'emploi? "

*Discours de Sa Majesté Le Roi Mohammed VI,
du 20 août 1999*

De même, l'intérêt accordé par le Gouvernement et le Parlement à ce sujet durant cette dernière décennie -en interaction avec la société politique et civile- a progressé à travers des mesures qui ont concerné plusieurs domaines.

● Domaine juridique :

- Approbation de conventions internationales dans le domaine des droits de l'homme dont notamment la convention de lutte contre toutes les formes de discrimination à l'égard de la femme (CEDAW) et la convention des droits de l'enfant (CDE).
- Publication du code (MOUDAWANA) de la famille dont parmi ses nouveautés, la mise de la famille

sous la responsabilité commune des deux conjoints et le renforcement du principe de l'égalité en droit et obligation entre les femmes et les hommes.

- La réforme du code du travail avec l'adoption notamment du principe de la non-discrimination entre les deux sexes.
- La réforme de certaines dispositions du code pénal en adoptant le principe de non-discrimination et de la protection des femmes contre la violence.

● Domaine de planification des politiques

- Préparation des outils au niveau du système des statistiques par la production de statistiques décomposées selon les deux sexes.
- Démarrage de la phase préparatoire pour la mise en place d'indicateurs sensibles au Genre.
- Engagement de la réflexion sur l'intégration de l'approche Genre dans le cadre de la préparation du futur plan de développement économique et social.

● Domaine de la participation des femmes dans la vie publique

- Accès des femmes au Parlement avec un pourcentage de 10%.
- Accès des femmes à des fonctions dans de nouveaux secteurs qui relevaient par le passé du monopole des hommes (Douane, police de circulation...)

● Domaine de l'éducation et de la formation

- Progrès enregistrés dans le sens de la limitation des inégalités entre les deux sexes au niveau des indicateurs quantitatifs.
- Utilisation du système éducatif comme vecteur de sensibilisation et d'éducation selon les principes de l'équité et de l'égalité.

L'intégration de l'approche Genre dans le processus budgétaire, non seulement complète les efforts précités, mais joue un rôle central et structurant en matière d'harmonisation et de confirmation de la crédibilité de ces efforts dans la mesure où le budget constitue un instrument

qui permet de mesurer la portée du passage des intentions exprimées dans les plans de développement vers des mesures concrètes ayant un effet tangible.